CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62876** **VALABLE JUSQU'AU** **30/09/2027**

ÉDITÉ LE 22/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1992

Raison sociale : MORGANTI ET FILS SARL

Forme juridique : SARL

Capital : 5 296

LIEU-DIT HAAG
LIEUDIT HAAG ZI
68140 GUNSBACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR

Siret : 388 258 790 00020

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 402019100126

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1245183

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1245183

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 03 89 21 32 81 **Fax :**

Portable : 06 08 34 56 81

Responsabilité légale :
MORGANTI LAURENT GÉRANT

Site Internet : http://www.morganti.fr

E-mail : carrelage@morganti.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 822 102 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	3	03/07/2023
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	9	03/07/2023
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)		06/07/2026
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/07/2026 09:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.